

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 18 mai 2010 portant ouverture d'un examen professionnel de chef de service de police municipale de classe exceptionnelle

NOR : IOCB1015380A

Par arrêté du président du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France en date du 18 mai 2010, un examen professionnel pour l'accès au grade de chef de service de police municipale de classe exceptionnelle est ouvert au titre de l'année 2010 en convention avec le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, le centre de gestion de Seine-et-Marne, et pour leur région ou interrégion coordonnée, les centres de gestion coordonnateurs de l'Aude, du Bas-Rhin, des Bouches-du-Rhône, d'Ille-et-Vilaine, d'Indre-et-Loire, de la Loire-Atlantique, du Nord, du Puy-de-Dôme, du Rhône, de La Réunion et de la Seine-Maritime.

Dates des épreuves

Les épreuves de cet examen se dérouleront à l'espace Jean Monnet, 47, rue des Solets, à Rungis, aux dates suivantes :

- épreuve écrite : le mardi 7 décembre 2010 ;
- épreuve orale : du 14 au 18 février 2011.

Retrait et dépôt des dossiers d'inscription

Les dossiers de candidature pourront être retirés à partir du 27 juillet 2010 et jusqu'au 15 septembre 2010. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 23 septembre 2010.

Ils devront être déposés ou postés à l'adresse du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France, 15, rue Boileau, BP 855, 78008 Versailles Cedex, au plus tard à cette date (le cachet de la poste faisant foi).

Renseignements complémentaires

Tous renseignements complémentaires, et en particulier les conditions de candidature, pourront être communiqués sur simple demande adressée au président du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne, service concours, 15, rue Boileau, BP 855, 78008 Versailles Cedex (téléphone : 01-39-49-63-00).